

République Française
Département de la Loire
Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
MARDI 23 JUILLET 2024
20 heures 30

OBJET :

23/07/2024 N°5

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 29 juillet 2024.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 12 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Laurette COLOMBET

Absents avant donné mandat : Franck POLLET à Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE à Marie-Claude CHAMPROMIS

Absent excusé : Éric MICHALLET

Secrétaire élu pour la séance : Bernard BESSEY

SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

M. le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de l'école dans le cadre du voyage scolaire qui est organisé tous les 3 ans. Cette année 3 classes participeront à un voyage de 5 jours et concernera 73 élèves.

Le coût du transport par bus s'élève à 6 933,00 €, montant pris en charge par la Région.
Le sou des écoles accorde quant à lui une subvention de 120,00 € par élève.
Les familles supporteront un coût de 140,00 € par enfant.

Une subvention de 750,00 € peut être attribuée par classe par la Région et également une autre subvention versée par le département.

M. le Maire, tout en rappelant la nécessité de veiller au budget de la commune, propose de délibérer sur une participation financière de l'ordre de 30,00 €, 35,00 € ou 40,00 € par enfant.

Participation de 30,00 €	11 voix Pour (Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Franck POLLET - Laurette COLOMBET)
Participation de 35,00 €	1 voix Pour (Gilbert VARRENNE)
Participation de 40,00 €	2 voix Pour (Pierre Yves LASSAIGNE - Gabriel POMMIER)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ▶ **Accepte** l'octroi d'une subvention de 30,00 € par enfant pour le financement du voyage scolaire.
- ▶ **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires.
- ▶ **Autorise** M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Adopté à la majorité par 11 voix Pour (Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Franck POLLET - Laurette COLOMBET) - 2 Contre (Pierre Yves LASSAIGNE - Gabriel POMMIER) - 1 absent sans pouvoir

Ont signé au registre M. le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

Le secrétaire de séance,
Bernard BESSEY

Publication en ligne le 29/04/2024

Affiché le 16/08/2024



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.